



# LE RELAIS PETITE ENFANCE

## Règlement de fonctionnement

Validé en conseil d'administration le 19/10/2023



### **Nous joindre**

3 rue du petit moulin  
86340 ROCHES-PREMARIE-ANDILLE  
07 56 15 00 36  
[rpe@chatperche86.fr](mailto:rpe@chatperche86.fr)

### **Permanences**

Lundi 13h/17h  
Mardi 13h/17h30  
Jeudi 10h/12h et 13h/17h30  
Vendredi 13h/15h30



## Le relais Petite Enfance

L'association parentale « Chat Perché » gère deux services : un multi accueil et un Relais Petite Enfance (créé en 1992).

Le projet est porté et cofinancé par la Communauté de communes « Vallées du Clain », par la CAF de la Vienne, la MSA et les adhérents de l'association.

Le relais est agréé par la CAF pour intervenir sur les communes d'Aslonnes, les Roches-Prémarie, la Villedieu-du-Clain et Smarves.

Les enfants et les professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et gardes à domicile) des quatre communes bénéficient des services du relais. Tous les parents, quelle que soit leur commune d'habitation, sont accueillis.

Le Relais fonctionne sur un temps hebdomadaire de 35 heures.

Deux professionnelles (psychomotricienne et éducatrice de jeunes enfants) à mi-temps sont responsables du service et l'animent

Les missions des relais s'inscrivent en complément des missions incombant au service du Pôle Agrément du Département (agrément, formation initiale et accompagnement des assistants maternels).

### **Les services proposés par le Relais Petite Enfance** (Référentiel national des Relais Petite Enfance, agréés Caf)

#### ➤ **Information et accompagnement des familles**

- Informer les parents sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire
- Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel (favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels et accompagner les familles dans leur rôle de particulier employeur)

#### ➤ **Information et accompagnement des professionnels**

- Offrir un lieu d'information, de rencontre et d'échange pour les professionnels
- Accompagner la professionnalisation

L'animatrice respecte les principes de **neutralité** et de **confidentialité**

**Le Relais et le multi-accueil Chat Perché travaillent en étroite collaboration dans l'intérêt des familles.**

**Le Rpe est également en relation avec les structures petite enfance de la Communauté de communes des Vallées du Clain.**

- **Soirées d'informations, d'échanges de pratiques professionnelles**

Le Relais propose des soirées d'informations et d'échanges professionnels aux parents et/ou aux professionnels de la petite enfance, en fonction du thème abordé. Un partenariat est mis en place

avec les structures petite enfance de la communauté de communes afin de mutualiser ces manifestations. Celles-ci pourront être animées par des intervenants extérieurs.

- **Les temps d'accueil collectif** : voir règlement ci-dessous.



### Pour qui ?

Ces temps d'accueil sont ouverts aux assistants maternels et aux gardes à domicile du secteur et aux enfants de moins de six ans qu'ils accompagnent. Les enfants non scolarisés des professionnels peuvent participer aux temps collectifs. Les stagiaires accueillis par les assistants maternels peuvent participer à ces temps, sous leur responsabilité.

Chacun des participants s'engage à respecter la confidentialité des échanges qui ont lieu sur ces temps.

### Pour quoi ?

C'est un espace d'échange et de professionnalisation pour les professionnels de l'accueil individuel. Ces temps proposent aux enfants une occasion de rencontrer d'autres enfants et adultes.

### Quand et où ?

Ils ont lieu **chaque semaine hors vacances scolaires, de 9h30 à 11h30**, et sont ouverts aux professionnels des 4 communes.

Le lundi : Multi accueil des Roches-Prémarie

Le mardi : Multi-accueil de La Villedieu-du-Clain / temps spécifiques bibliothèque des Roches-Prémarie ou médiathèque de Smarves

Jeudi : Multi-accueil des Roches-Prémarie,

Vendredi : Multi accueil de la Villedieu-du-Clain / dojo des Roches-Prémarie

Des temps d'accueil pourront être prévus à Smarves ou à Aslonnes en fonction des besoins des assistants maternels et des locaux disponibles sur ces communes.

Certains temps collectifs à thèmes pourront être animés par des intervenants et pourront être proposés dans d'autres lieux.

**Les professionnels doivent s'inscrire** pour participer aux temps collectifs et animations qui fonctionnent par petits groupes constitués par avance pour respecter la sécurité des enfants et permettre les échanges professionnels dans de bonnes conditions. Afin de faciliter la gestion des groupes, de favoriser l'élargissement du réseau professionnel et la dynamique des échanges, chacun est invité à participer sur tous les lieux proposés, indépendamment de son lieu de résidence. Un planning est établi entre chaque période de vacances scolaires pour permettre à chacun de s'organiser.

Les informations énoncées dans ce règlement intérieur sont applicables sur tous les lieux d'itinérance du Relais.

La présence de l'animatrice aux temps collectifs organisés par le Relais est indispensable : la responsabilité du Président et du Conseil d'Administration de Chat Perché est alors engagée.

Si l'animatrice n'est pas présente, il s'agit d'un regroupement ou d'une association d'assistants maternels, sous la responsabilité des assistants maternels et du Maire de la commune concernée qui aura prêté la salle.

### **Adhérer à l'association « Chat Perché »**

Chat Perché est une **association parentale** : elle permet aux parents et assistant(e)s maternel(le)s d'être acteurs, de participer au fonctionnement de la structure, aux côtés des salariés. Proposant un accueil en structure collective ou un accompagnement vers un accueil individuel chez un assistant maternel, l'association Chat Perché offre aussi un espace de convivialité pour les parents, assistants maternels et gardes à domicile, à travers diverses occasions de rencontres.

Une cotisation est demandée aux professionnels et aux familles des enfants qui participent. Elle couvre la période de septembre à août et est fixée à 1€ ou montant au libre choix de chacun si souhaité. Une fiche d'adhésion/information devra être renseignée et remise aux animatrices.

Cette adhésion donne accès aux deux services proposés par Chat Perché : multi-accueil et temps collectifs du Relais Petite Enfance.

Les adhérents sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle de l'association. Ils peuvent intégrer le conseil d'administration et participer activement au fonctionnement de l'association. Des conseils d'administration ont lieu tous les 2 mois pour organiser et décider du fonctionnement. Même s'il n'intègre pas le conseil d'administration, chaque adhérent est le bienvenu pour participer aux groupes de travail qui pourront être mis en place sur des projets ponctuels (organiser un temps festif, choisir les projets ...).

### **Responsabilité professionnelle et temps collectifs**

Les parents de l'enfant qui participent aux temps collectifs et aux manifestations proposées par le relais doivent annexer au contrat de travail de l'assistant maternel ou garde à domicile une attestation écrite autorisant sa participation avec l'enfant ainsi que les déplacements pour s'y rendre. Conformément aux obligations liées à leur agrément, les assistants maternels et gardes à domicile sont seuls responsables des enfants qu'elles accueillent et ne peuvent s'absenter en laissant la responsabilité des enfants à d'autres professionnels.

### **Sommeil, Hygiène, Santé**

Dans nos locaux des Roches-Prémarie et La Villedieu-du-Clain, un dortoir est à disposition des professionnels qui souhaitent coucher un enfant. Chaque professionnel se charge d'apporter le drap de l'enfant et sa turbulette.

Pour l'utilisation de l'espace dédié au change des enfants, nous invitons chacun à respecter les règles d'hygiène de la structure : lavage du plan de change avant et après le change, lavage des mains après le change.

Pour respecter l'hygiène des locaux, les adultes et les enfants sont invités à se déchausser pour entrer dans les locaux.

Pour préserver la santé de chacun, chacun est invité à se laver les mains en entrant dans les locaux. Les enfants contagieux ne sont pas accueillis aux temps collectifs.

**N'hésitez pas à nous interpeller si des points du règlement vous posent question.**



La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est désormais inscrite dans la loi. Cette charte s'adresse à tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant, qu'ils soient en modes d'accueil individuels ou collectifs. Elle pose les **conditions d'une identité professionnelle partagée** en faveur d'un **accueil bienveillant, respectant la diversité** des jeunes enfants et de leur famille.

## Charte nationale d'accueil du jeune enfant

### 10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

